



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4667

Ouverture et dénomination du groupe scolaire Blandan provisoire, Lyon 7e

Direction de l'Education

**Rapporteur :** M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4667 - OUVERTURE ET DENOMINATION DU GROUPE  
SCOLAIRE BLANDAN PROVISoire, LYON 7E  
(DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon connaît une progression démographique importante et constante depuis plusieurs années, en particulier dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.

C'est pourquoi, afin d'anticiper l'ouverture de la future école primaire Duvivier Cronstadt, qui devrait être livrée en 2022, la création d'une école primaire est programmée dès la rentrée de septembre 2019.

Ce nouvel établissement est dénommé « groupe scolaire Blandan provisoire ».

Il sera implanté parc Blandan, 37 rue du repos, Lyon 7<sup>e</sup>, sur l'esplanade du parc public Blandan N° EI 07277 et sera constitué de bâtiments modulaires pouvant accueillir 11 classes.

L'école Blandan provisoire comprendra tous les équipements « classiques » d'une école lyonnaise : salles d'activités, couchettes, salle d'évolution, restaurant, bibliothèque. Seul le restaurant se distingue du programme type, dans la mesure où il est en service à table y compris pour les élémentaires.

Pour l'année scolaire 2019-2020, cette nouvelle école accueillera entre 90 et 100 enfants en maternelle et entre 50 et 80 en élémentaire.

D'ici septembre 2022, elle pourra accueillir jusqu'à 290 enfants.

Il est précisé que ce projet d'ouverture a été présenté à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône qui a pris en compte les créations de postes d'enseignants nécessaires.

L'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales, repris dans l'article L. 212-1 du code de l'éducation, prévoit que « Le Conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département ». Monsieur le Préfet a été saisi et a émis un avis favorable à cette ouverture.

Vu l'article L. 2121-30 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L. 212-1 du code de l'éducation ;

Vu l'avis du Préfet en date du 21/03/2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

## **DELIBERE**

- 1- L'ouverture du groupe scolaire Blandan provisoire, 37 rues du repos, Lyon 7<sup>e</sup>, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, est approuvée.
- 2- La dénomination « groupe scolaire Blandan provisoire » est approuvée.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL